

Image not found or type unknown



Pension alimentaire enfant majeur

Par **bebesoleil**, le **18/02/2015** à **14:51**

Bonjour,

Mon fils de 20 ans travail depuis janvier 2015 pour 4 mois en cdd qui sera suivi d un cdi. En plus de son travail il est pompier volontaire, est rémunéré pour les gardes et sorties effectuées.

Quelle est la marche à suivre pour ne plus payer la pension alimentaire?
des documents sont ils à fournir au JAF? si oui quels documents?

ou simplement prévenir mon ex pour l'arrêt de la pension alimentaire?

Merci pour les réponses à mes questions

BEBESOLEIL